



37, rue de la Gare, bureau 101, Saint-Jérôme (Qc) J7Z 2B7

Tél. (450) 504-8315 • Téléc. (450) 504-8313

Sans frais: 1 855 504-8315

• autopourlavie.ca • autopourlenvironnement.ca • info@arpac.org
www.arpac.org

Saint-Jérôme le 21 novembre 2022

Objet : Ajustement de la Participation 3RV

Cher partenaire d'affaires,

L'ARPAC vous informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, la participation 3RV au montant maximal de 5 \$ par facture sera ajustée au montant maximal de 7 \$ par facture, ou 10% du total de la facture. Par exemple : total de la facture 15 \$, la participation 3RV sera de 1.50 \$; total de la facture 200 \$, la participation 3RV sera de 7 \$. Cet ajustement nous permettra de continuer les investissements nécessaires en formation de la main-d'œuvre et en équipements adaptés à l'électrification des transports, pour mieux vous servir, tout en respectant la santé et la sécurité au travail et l'environnement.

Définition de «Participation 3RV» :

Un montant investi en Réduction à la source, en Réemploi, en Recyclage et en Valorisation des véhicules routiers hors d'usage.

Les membres de l'ARPAC investissent pour protéger l'environnement. Ils contribuent ainsi positivement à l'amélioration du bilan de santé de notre planète et ainsi de leur bien le plus précieux, le terrain sur lequel leur entreprise est construite.

Durant toutes ces années la Loi sur la qualité de l'Environnement du Québec a beaucoup évolué et a motivé nos membres à dépasser les exigences gouvernementales de base, ce qui a fait de nous les meilleurs entrepreneurs de notre industrie du recyclage des véhicules hors d'usage.

LQE : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/Q-2.pdf>

À la fin du siècle dernier, en mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le Québec s'est doté d'un guide des bonnes pratiques pour la gestion des véhicules hors d'usage mis en place par le ministère de l'environnement.

Ce guide des bonnes pratiques qui a été mis à jour en 2018, est toujours suggéré par le MELCCFP comme un outil de référence, que les recycleurs de VHU peuvent utiliser de façon volontaire. Pour les membres de l'ARPAC, c'est un précieux outil de travail en plus de faire partie de ses règlements généraux.

Guide des bonnes pratiques pour la gestion des véhicules hors d'usage :

http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/vehicules/guide-bonnes-pratiques-VHU.pdf

En 2009, l'ARPAC qui est aussi membre de l'ARC, « l'Automotive Recyclers of Canada », a collaboré à la création du « CERAC », le Code environnemental des recycleurs automobiles du Canada. Tous les membres de l'ARPAC sont audités à tous les trois ans par l'ARC pour vérifier s'ils se conforment aux paramètres édictés par le CERAC depuis 2011. Suite aux audits, tous les membres ARPAC en sont sortis meilleurs.

CERAC : <http://cerac.ca/cerac-fr-homepage.htm>

La participation des membres de l'ARPAC à la protection de l'environnement contribue à construire une industrie forte avec l'aide de tous ses partenaires d'affaires que nous remercions sincèrement. Nous nous inscrivons tous dans l'économie circulaire, dont l'objectif est de limiter fortement la consommation et le gaspillage de matières premières et des sources d'énergies non renouvelables en prolongeant la vie des véhicules qui circulent sur nos routes.

La participation 3RV épaula les investissements continus nécessaires, dans une industrie de l'automobile en perpétuel changement, qui nous confronte à de nouveaux défis quotidiens pour diminuer, tous ensemble, l'empreinte des véhicules routiers réparables et/ou hors d'usage sur l'environnement.

Nous vous remercions pour votre participation!

Pour le conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink that reads "Simon Matte". The signature is written in a cursive, flowing style.

Président-directeur général

37, rue de la Gare, bureau 101, Saint-Jérôme (Qc) J7Z 2B7
Tél. (450) 504-8315 • Téléc. (450) 504-8313
Sans frais: 1 855 504-8315
• autopourlavie.ca • autopourlenvironnement.ca •
info@arpac.org www.arpac.org